



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 9 juillet 2021

### Mesures en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées

L'insertion professionnelle des personnes confrontées à des difficultés d'accès à l'emploi, notamment des personnes en situation de handicap, reste une priorité pour l'Etat.

Pour faciliter leur accès ou leur retour à l'emploi, le Gouvernement a mobilisé 100 millions d'euros, dans le cadre du Plan de relance, en complément de l'ensemble des mesures employées mises en place.

En Isère, plus de 8 600 personnes en situation de handicap sont demandeurs d'emploi (catégorie ABC) au 1er trimestre 2021, représentant 8,7% de la demande d'emploi totale.

Des aides spécifiques sont mises à disposition des employeurs du secteur marchand en faveur de ces personnes, notamment :

- **une aide pouvant aller jusqu'à 4 000 euros pour l'embauche d'une personne ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**, quel que soit son âge, en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d'au moins trois mois, pour une rémunération inférieure ou égale à deux fois le salaire minimum horaire de croissance.  
Cette aide, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021, est cumulable avec les aides de l'AGEFIPH et peut être sollicitée dans les 6 mois qui suivent le recrutement.
- **une aide de 5 000 euros pour les alternants de moins de 18 ans et de 8 000 euros pour les alternants de plus de 18 ans sans limite d'âge** dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, et jusqu'à 30 ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.  
Cette aide est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.
- une sécurisation des recrutements grâce à l'accompagnement, d'un "job-coach", mis à disposition gratuitement, dans le cadre de plateformes labellisées.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01



## PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Par ailleurs, ces personnes bénéficient, évidemment aussi, de toutes les autres mesures emploi. Parmi celles-ci :

- **les Contrats Initiative Emploi (CIE)** en direction du secteur marchand également, financés par l'Etat pour les jeunes et par le Département de l'Isère pour les bénéficiaires du RSA
- **les Parcours Emploi Compétences (PEC)** en direction du secteur non marchand, financés par l'Etat et cofinancés par le Département pour les bénéficiaires du RSA.

Les prescripteurs du service public de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales, et Cap Emploi en charge spécifiquement des personnes en situation de handicap) ainsi que les services du Département pour les bénéficiaires du RSA sont à la disposition de tous les employeurs pour les informer sur les aides mobilisables et les conseiller dans leurs recrutements.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01